

L'Assemblée Générale de Natixis

Où et quand ?

L'Assemblée Générale de Natixis aura lieu le **mardi 21 mai 2013 à 15 heures, au Centre des Congrès et des Expositions du CNIT 2**, Place de la Défense, 92053 Paris-La Défense, qui est facilement accessible par les transports en commun*.

L'accueil est organisé à partir de 13 h 30 et il est fortement recommandé d'arriver au minimum une demi-heure avant le début de l'Assemblée.

Qui assiste à l'Assemblée Générale?

Naturellement, les actionnaires de Natixis qui le souhaitent.

L'Assemblée sera présidée par Monsieur François Pérol en sa qualité de président du Conseil d'Administration de Natixis.

Le directeur général de Natixis, Monsieur Laurent Mignon, les administrateurs, ainsi que les dirigeants de Natixis seront présents. Ils pourront répondre également aux questions des actionnaires.

Quels sont les points principaux à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale?

Parmi les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, on peut citer l'approbation des comptes de l'exercice 2012, le versement du dividende correspondant à l'exercice 2012 et la ratification de cooptations d'administrateurs.

Puis-je participer à l'Assemblée Générale?

Tout actionnaire a le droit de participer personnellement à cette assemblée, de s'y faire représenter par son conjoint, un autre actionnaire ou encore par toute personne physique ou morale de son choix ou d'y voter par correspondance.

Pour participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée soit, le 16 mai 2013 (zéro heure de Paris).

Par ailleurs :

- les actionnaires au porteur doivent présenter :

- une carte d'admission délivrée par Caceis Corporate Trust – Service des assemblées générales** après demande à leur intermédiaire financier, ou à défaut,

- une attestation de participation délivrée directement par leur intermédiaire financier, qui justifie de leur qualité d'actionnaire ;

- les actionnaires au nominatif peuvent se présenter sans formalité particulière, mais il est préférable, pour leur confort, qu'ils renvoient la demande de carte d'admission renseignée qui leur a été envoyée par Caceis Corporate Trust**.

Rappel : les actionnaires au porteur sont ceux qui détiennent leurs titres via leur intermédiaire financier (par exemple, Banque Populaire ou Caisse d'Epargne).

=> Il faut bien comprendre qu'il n'y a **pas d'inscription automatique** à l'Assemblée.

Pour assister et voter dans de bonnes conditions, il est très important que les actionnaires informent leur intermédiaire financier (banque) de leur souhait d'assister à l'Assemblée au plus vite, dès la mi-avril.

Comment voter à l'Assemblée Générale?

Tout actionnaire qui assiste à l'Assemblée reçoit un boîtier électronique de vote à utiliser en séance. Les actionnaires qui souhaitent voter mais qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée peuvent utiliser un formulaire de vote par correspondance ou par procuration pour :

- voter par correspondance, ou
- donner procuration à son conjoint, à un autre actionnaire personne physique ou morale ou toute personne physique ou morale de son choix ou
- donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Ce formulaire sera envoyé automatiquement à tous les actionnaires au nominatif. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir ce document. L'intermédiaire financier se mettra ensuite en contact avec Caceis Corporate Trust**. Toute demande de formulaire devra être déposée ou parvenue au siège social de Natixis au plus tard le 15 mai 2012. Le retour du formulaire de vote rempli par l'actionnaire devra intervenir au plus tard le 17 mai 2012.

Combien de temps dure une Assemblée Générale ?

L'Assemblée Générale dure généralement entre deux et trois heures, en fonction de l'ordre du jour et de la durée de la séance de questions-réponses.

En cas d'empêchement ce jour là ?

L'Assemblée Générale fera l'objet d'un enregistrement vidéo, qui sera accessible au public sur le site Internet de Natixis (www.natixis.com) en direct et en différé pendant un an après l'Assemblée.

Où retrouver toutes les informations sur l'Assemblée de Natixis ?

Toutes les informations sur l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet de Natixis www.natixis.com à la rubrique Assemblée Générale, notamment l'avis de réunion et la brochure de convocation.

*

Métro Ligne 1 ou RER Ligne A "La Défense Grande Arche" :

Tramway T2

Bus depuis Paris: 73

Bus depuis l'ouest parisien : 141, 144, 159, 258, 262, 272, 275, 278, 360, 378

Bus depuis le Nord de Paris : 161,174,178

Accès SNCF (lignes Paris - Saint-Lazare / Saint-Nom-la-Bretèche ou Versailles-RD /

Saint- Quentin-en-Yvelines / La Verrière). Depuis la station de train, suivre sortie E « CNIT »

** CACEIS Corporate Trust est centralisateur de l'Assemblée de Natixis et teneur du registre des actions au nominatif.